

Notre compte-rendu

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2021

1 – Le procès-verbal de la séance précédente est adopté

2 – APPROBATION QUALIRANDO – CAUVALDOR

La Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne a modifié son plan communautaire des itinéraires de randonnées lors du conseil communautaire du 3 mai 2021 en intégrant 4 nouveaux circuits. Dès lors, la convention relative au maintien de la qualité des itinéraires de randonnée non motorisée du Lot doit être modifiée et adoptée par les communes concernées.

Le conseil municipal adopte le projet de convention

3 – ECLAIRAGE PUBLIC – EVENEMENT « JOUR DE LA NUIT » - EXTINCTION PONCTUELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Cette manifestation a pour objectif d'informer et de sensibiliser le grand public sur les enjeux de la pollution lumineuse, au travers d'événements organisés localement : extinction de l'éclairage public, balades nocturnes, ateliers pédagogiques, observations des étoiles et de la faune nocturne, conférences.

Le maintien de l'éclairage pendant la nuit entière constitue un gaspillage énergétique et économique non négligeable, et peut se révéler néfaste pour les écosystèmes mais aussi pour la santé humaine. La pollution lumineuse a ainsi un impact négatif sur l'environnement, la biodiversité et sur l'observation du ciel étoilé.

Mme Cayre demande si la zone commerciale pourrait s'associer à cette démarche en diminuant l'intensité de son éclairage. Mme Bourgeade demandera au responsable d'Intermarché.

Le conseil municipal donne son accord pour la participation de la commune à cet événement le samedi 9 octobre. A cette occasion une observation des étoiles sera organisée et pilotée par M. Colombel et une découverte des animaux nocturnes par MM Obreyrie et Fouilloux.

4 – CONVENTION FOURNITURE REPAS ET LIVRAISON – EHPAD MARTEL

L'EHPAD de Martel assure la fabrication de repas pour le service ALSH et périscolaire les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Le conseil municipal valide la convention. Le prix des repas est fixé à 3,65 euros et 5€ par livraison.

Au cours de la séance, concernant le dossier de la cuisine de l'EHPAD, le maire précise que l'étude départementale sur le gaspillage alimentaire devrait être connue lundi. Après dix ans de tergiversations et d'études affaire à suivre ...

5 – RAMASSAGE SCOLAIRE

Comme chaque année scolaire, le transport est mis en place en collaboration avec les services de la Région. La commune a sollicité trois transporteurs dont un seul a répondu à la consultation.

La société Arcoutel retenue

6 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal valide la liste proposée pour un volume de 18 475€. Le confinement ayant réduit leur activité, certaines associations n'ont rien demandé. D'autres obtiennent une subvention exceptionnelle.

7 – ACCEPTATION FONDS DE CONCOURS CAUVALDOR – ANCIEN PRESBYTERE DE GLUGES

Les conditions d'octroi de subventions de la part de partenaires financiers de la communauté de communes et des communes (Etat, Région...) imposent le nécessaire octroi d'un fonds de concours intercommunal à des fins de financement d'un projet d'investissement communal.

Cauvaldor accorde un fonds de concours à hauteur de 11 865.96€ à la commune de Martel pour ce projet.

En l'état, son coût concernant l'ancien presbytère de Gluges se monte à 112 636 € avec des subventions de l'Etat, du Département, de la Région. L'autofinancement est de 33 790 €

Le conseil municipal accepte le fonds de concours de Cauvaldor

8 – ENTREES DE VILLE – PROPOSITION BET DEJANTE

Le Maire présente le projet d'un bureau d'étude portant sur deux entrées de ville de Martel. Il s'agit d'une étude d'aide à la décision d'un coût de 8350€ HT. Cette nouvelle étude porte sur l'aménagement des entrées route de Gluges entre la maison de santé et le monument aux Morts et route de Turenne.

Sur cette proposition nous nous sommes abstenus.

Notre commentaire :

En préalable, nous avons fait remarquer que la commune avait adhéré au SDAIL (1600€ pour l'année) censé nous accompagner sur les projets d'aménagement routiers.

Nous ne contestons pas le nécessaire besoin d'aménager ces deux entrées notamment sur les questions de cohabitation des modes de déplacement doux (piétons notamment) avec l'intense circulation automobile et des poids-lourds. Nous avons tenu à rappeler que ce type d'étude ou de projet était indissociable de la question du trafic routier. Les camions à fort tonnage sont une source de nuisance et de pollution importantes. Pour mémoire, nous avons maintes fois publié et explicité nos trois propositions sur le trafic poids-lourds :

1 - Rétablissement immédiatement l'arrêté départemental N° 1893 du 12 août 2009 interdisant le trafic de transit des poids-lourds de plus de 7,5t dans Martel et scandaleusement abrogé en 2018. Comme le stipulait le texte de 2009, ce trafic doit passer par l'autoroute et les voies transverses spécialement aménagées à cet effet. **C'est une mesure de sécurité publique.**

2 – Avec les projets de contournement de Brive par Malemort, des discussions doivent être engagées rapidement avec le département voisin pour construire une alternative commune.

3 – Relance avec l'État, la Région et le Département d'études sur le ferroutage.

Sur ces question le maire nous a fait une réponse surprenante :« *si on fait des aménagements qui certes emm... certainement les poids-lourds, voire seront peut-être un peu abimés ici ou là par moment, c'est le cas déjà des ronds-point, mais plus on sera une entrave à la circulation des poids-lourds et plus on a de chance de les voir un jour ou l'autre changer leur trajet...* »

Faire obstacle à la libre circulation par des aménagements qu'il faudra, par ailleurs, régulièrement refaire, alors que le Département a autorisé ce trafic par un arrêté en 2018, nous expose juridiquement. Dans un Etat de Droit, ce sont les textes qui doivent garantir la sécurité des citoyens et non de quelconques supputations.

Et si le Département se soucie de la sécurité des concitoyens, qu'il rétablisse immédiatement l'arrêté de 2009 et qu'il engage les discussions sur les deux autres points de nos propositions.

9 – RAVALEMENT DE FACADES ANCIEN HOSPICE – PROPOSITION APIE

La proposition de travaux est adoptée par le Conseil Municipal mais d'autres devis sont à venir

10 – FPIC

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale entre les communautés de communes.

De façon simple, au niveau national, un classement est effectué entre toutes les intercommunalités et les plus « riches » contribueront au financement des autres. Le mode de calcul est assez opaque et complexe. Cette année la communauté de communes est bénéficiaire

Pour l'exercice 2021, la notification fait état d'un versement au profit de l'ensemble intercommunal à hauteur de 1 379 757€.

Le régime de répartition de ce fonds proposé est de 50 % pour Cauvaldor -50 % pour les communes soit 200K€ directement reversés aux communes.

La proposition est adoptée

11 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2020

Le rapport de la SAUR fait apparaître une variation importante entre 2019 et 2020 (-24,5 % des volumes facturés). Aucune explication n'est apportée alors que le nombre d'abonnés est resté stable. Bien entendu, cette baisse inexplicable amène une baisse significative de nos revenus :

-7 858,42 €

Le conseil municipal adopte le rapport et demande à la SAUR de formuler dans les prochains mois, l'analyse et les explications sur les écarts 2018 2019 2020

12 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- le conseil municipal des jeunes prolongé pour cause de covid
- l'abribus (demande du CM des jeunes) sera installé en face du collège
- la prépa santé de St Céré a ouvert : 23 élèves en première et 5 en terminale
- la porte du cimetière de Louchapt a été refaite dans les règles de l'art et posée

- journées du patrimoine

> exposition le samedi : Philatélie et lecture

> mardi ciné lot : « adieu les cons »

> semaine du développement durable (18 septembre au 8 octobre) :

organisation d'ateliers zéro déchet,

expositions et conférences dont une conférence sur les sols vivants

projection de films pour les enfants « Bonjour le monde » et ensuite « 2040 » pour les adultes.

Le 9 octobre, le jour et la nuit (voir le point 3 de notre compte-rendu).

- Rentrée scolaire : maternelle : 67 enfants

Primaire 106 enfants

- Centre de loisir + 10 par jour. Forte augmentation de la fréquentation

- Bilan des deux journées de vaccination : 13 septembre : 56 vaccinations et 32 le 15 septembre

- Bilan du centre de dépistage : 7110 dépistages réalisés

- Trottoir devant le Senlis : des propositions vont être trouvées avec la jardinerie Jarrige.

- Avec les orages les gravillons se sont accumulés rue du 11 novembre et en provenance de la cour de l'école.

- Madeleine Cayre demande un point sur l'avancement du réfectoire et la qualité de l'air dans les écoles

Le choix de l'architecte a été fait et on attend sa restitution...

la question de la qualité de l'air dans les écoles a été relancée avec le Covid. En effet, la ventilation est nécessaire dans les espaces clos et la pose de détecteurs de CO2 permet d'évaluer ce besoin (la norme est < 800 ppm de CO2)

- Madeleine Cayre demande

- **où en sont les travaux prévus à la médiathèque.** En effet, la commune adhère au dispositif de Cauvaldor « Contrat territoires de lecture » et des espaces nouveaux sont nécessaires.

Réponse du maire : besoin d'un maître d'œuvre afin d'officialiser la démarche. **De notre côté, nous demandons que soient impliqués les différents acteurs de la médiathèque.**

- **Le livret d'accueil de la commune** : il existe toujours mais la mise à jour est à faire.
- **Les réunions de la commission commerces la commission se réunira quand le cabinet d'études aura rendu son enquête (actuellement sur les réseaux sociaux, puis sur papier dans les commerces)**

- Containers enterrés : l'ouverture des plis aura lieu la semaine prochaine, idem pour le gymnase et le dojo

- Monsieur Fages demande qu'une réflexion soit engagée sur la circulation dans les barris de Souillac et de Brive. Une « interdiction sauf riverains » serait de bon aloi compte-tenu des flux que vont engendrer le gymnase et les différentes manifestations, les routes de Brive et de Souillac étant mieux dimensionnées.

- Madame Nadège Castandet est le chef de projet « petites villes de demain » recruté par Cauvaldor

- Restos du Coeur : Le 25 septembre sera une journée de dons de vêtements